



UNION NATIONALE DE L'ARMURERIE, DE LA CHASSE ET DU TIR
NATIONALE UNIE VAN DE WAPENMAKERIJ EN DER JACHT - EN
SPORTSCHUTTERS

NE SOMBRONS PAS DANS L'OPTIMISME - Le 1er MOT de Vulcain

AVANT l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les armes, en mai 2006, donc « in tempore non suspecto », le représentant de l'Unact déclarait, lors d'une audition en Commission de la Justice de la Chambre (document 51 2263 – page 26 :))

« Il est notoire, en effet, que les Gouverneurs ne disposent ni d'un budget, ni du personnel, ni de l'équipement informatique nécessaires pour créer la nouvelle chaîne logistique d'enregistrement des armes »

Plus loin:

« la tentation existe de faire payer aux détenteurs d'armes les frais de cette infrastructure et les coûts salariaux y afférents. Encore faut-il trouver les centaines de personnes qualifiées pour effectuer l'encodage.

Encore plus loin:

« on peut s'attendre au pire si le texte de loi qui nous occupe entre en vigueur sans que les administrations concernées ne soient soigneusement préparées aux nouvelles tâches qui leur incomberont...Ne soyons pas naïfs: si l'infrastructure actuelle n'est pas fondamentalement modifiée, ON N'Y ARRIVERA JAMAIS (c.a.d: à enregistrer les armes convenablement.)

Serions-nous devins ? Pas du tout: n'importe quel acteur de terrain doué d'un peu de bon sens réalisait qu'il serait impossible d'enregistrer des centaines de milliers d'armes en six mois (période qui a depuis été prolongée, et qui va bientôt l'être encore)

Or, plus de 2 ans après, que lisons-nous (document 52 0474/009) déclarations de Monsieur le ministre Dewael: (on parle de l'enregistrement des armes...)

« total des demandes en cours: 235.875 dossiers

... Pour l'heure, les demandes introduites ne seraient traitées qu'à concurrence de 15 à 20%

... mon administration a préparé un dossier dans le cadre de la rédaction du budget 2009

Il en ressort qu'il faudrait engager:

- 155 Equivalents Temps Plein, de niveau C pour résorber l'arriéré sur 1 an: Coût:
- 8.047.570 Euros

QU'AVIONS-NOUS DIT ?

PLUS GRAVE:

Le Ministre dit aussi « le système proposé – c.a.d : 85 euros par dossier d'enregistrement) ne couvre pas non plus les frais

Etant donné que la police et les gouvernements de province sont placés sous ma tutelle, il est considéré facilement que ces moyens supplémentaires doivent être puisés dans le budget de l'Intérieur Il s'agit cependant d'une matière qui relève exclusivement de la compétence de la Justice. Le cas échéant, je me réserve dès lors le droit de proposer dans le cadre de la rédaction du budget, de puiser ces moyens dans le budget du département de la Justice;

NOUS Y VOILA !!!

Y A PAS DE SOUS !!!! Où croyez-vous qu'ON va chercher pour en trouver.? Ou plutôt, où croyez-vous qu "ON" a déjà trouvé???

Secrétariat - secretariaat:

U.N.A.C.T. – L. Baekelandstraat 3 - 2650 EDEGEM - ☎ (03) 449 49 78 - ▼ (016) 89 48 69
www.unact.be - info@unact.be - Fortis 240 - 0675100 - 81